

N° 387. Subvention  
Association Parents  
2 élèves

n° 5293 - 21-3-72

Le Conseil vote une subvention de 1000<sup>fr</sup> au profit de l'Association de Parents 2 élèves  
0<sup>le</sup> au delà. Cette subvention doit permettre l'organisation par l'Association d'un voyage  
de fin d'année pour les enfants surlaisses D en 1 et en 2. de C<sup>el</sup> considérée en effet  
qu'il est souhaitable que les enfants bénéficient d'un voyage pendant leurs années  
passées sous l'enseignement primaire et que ceux fréquentant les en 1 et en 2 sont  
meilleurs placés que les plus jeunes pour l'apprécier et en tirer profit.